

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_161

Objet : Transfert des compétences Eau et Assainissement des eaux usées - Mise en place de conventions de mise à disposition de service

Séance du quatorze novembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (63) :

Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (13) :

Francis AMPEN à Emidia KOCH – Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI – Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ – Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE – Pierre GRANDGENEVRE à Luc EVERAERE – Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Jacques NUNS à Serge OLIVIER – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER – Sophie ANDRE à Florence BRISBART – Joël VERMEULEN à Thierry DEHONDT – Elizabeth GRESSIER à Didier TIBERGHEN

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Marjorie VANDENBERGHE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_161

Objet : Transfert des compétences Eau et Assainissement des eaux usées - Mise en place de conventions de mise à disposition de service

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5214-16, L. 2224-7 et L. 2224-8 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L. 1100-1 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2023/056 en date du 16 mai 2023 du conseil communautaire dotant la CCFI des compétences « Eau » et « Assainissement des eaux usées » prévues aux 6° et 7° de l'article L. 5214-16 du CGCT, à compter du 31 décembre 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes de Flandre Intérieure (ci-après « CCFI ») à effet différé au 31 décembre 2023 ;

Considérant que dans le cadre ces transferts de compétence, la situation des agents exerçant au sein des services chargées des dites compétences est régie par l'article L. 5211-4-1 du CGCT ;

Considérant le souhait de déléguer l'exercice de la compétence Eau à la Ville d'Hazebroeck, il convient de mettre à disposition les moyens humains nécessaires à l'exercice des missions de la compétence Eau, conformément à la convention de délégation de compétence, sous la forme d'une convention de mise à disposition de service ;

Considérant que le service « magasin » du Centre technique municipal gère l'ensemble des fournitures en lien avec les missions de la Ville d'Hazebroeck, de la Régie des eaux et du service Assainissement ;

Considérant que dans le cadre d'une bonne organisation des services et pour faciliter le fonctionnement de ce service, il convient de conclure une convention de mise à disposition de service avec la Ville d'Hazebroeck pour la gestion du magasin ;

Considérant les avis des Comités Sociaux Territoriaux de la Ville d'Hazebroeck et de la CCFI ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de service de la Régie des Eaux et la convention de mise à disposition de service « Magasin » entre la Communauté de Communes de Flandre Intérieure et la Ville d'Hazebroeck ainsi que les pièces afférentes à la présente délibération.

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

ID : 059-200040947-20231114-DEL2023_161-DE

S²LO

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance



Marjorie VANDENBERGHE



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 14 novembre 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

